



Quelle place pour le fait religieux dans les bibliothèques publiques ?

→ ACTUALITÉ D'UN DÉBAT

VALÉRIE TESNIÈRE

Bibliothèque de documentation internationale et contemporaine
valerie.tesniere@bdic.fr

Valérie Tesnière est directrice de la Bibliothèque de documentation internationale et contemporaine (BDIC). Elle a exercé auparavant à l'Inspection générale des bibliothèques et à la Bibliothèque nationale de France, au département de la Coopération à la Direction des services et des réseaux, après avoir été chef de projet Politique documentaire à l'EPBF (Établissement public Bibliothèque de France), puis à la BnF, dirigé le département Philosophie, histoire, sciences de l'homme. Auteur de plusieurs articles dans le BBF, elle a récemment dirigé Histoire en bibliothèque (Éd. du Cercle de la librairie, 2009).

Le terrain n'est pas vierge : deux numéros récents, l'un du *Bulletin des bibliothèques de France*¹ et l'autre du *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*² ont été consacrés aux relations ambivalentes qu'entretiennent les bibliothèques publiques avec le fait religieux. Les contributions publiées alors sont toujours d'actualité, en particulier celle de Jean-Luc Gautier-Gentès³ et celle de Dominique Arot⁴. Avec circonspection mais détermination, les deux auteurs en appellent à une conception moins crispée de la laïcité dans les espaces publics que constituent les bibliothèques, mettant en avant le concept de pluralisme, plus conforme à l'évolution de la société, à l'état des pratiques religieuses et aux attentes du public.

Un service minimum

Pourquoi cette prudence ? Le débat est en effet miné. Régulièrement, la presse française se fait l'écho de prises de position politiques défendant le principe de laïcité, quand il s'agit de

la reconnaissance, ou pas, du port du voile pour les musulmans pratiquants, sans même parler de la burqa ou bien des « dérives » de l'Église de scientologie.

Les bibliothèques publiques se trouvent tiraillées entre la demande de leurs publics, qui pousse à une représentation élargie des religions dans les collections en libre accès, et la crainte d'aller au-devant des polémiques et de manquer au respect du principe de laïcité, dont les défenseurs sont, pour l'heure, plus actifs que les partisans d'une représentation équilibrée de l'ensemble du fait religieux.

Ne pouvant à elles seules résoudre les contradictions du débat public, qui reflète aussi les impasses d'une certaine conception de la laïcité, et n'étant pas outillées pour cela, nombre de structures, notamment les plus modestes, s'en tiennent à une attitude de retrait prudent et proposent un service minimum. À un moment où la fréquentation des bibliothèques se tasse un peu partout du fait du recours systématique aux ressources disponibles sur internet, une telle attitude est-elle opportune ?

Presque cent cinq ans après la loi de séparation de l'Église et de l'État, il est sans doute plus que temps de mesurer l'écart qui sépare une société où l'emprise du catholicisme s'est réaffirmée avec une constance sans égale tout au long du XIX^e siècle, remettant en cause les acquis de la période révolutionnaire et napoléonienne en termes de reconnaissance des pratiques des trois grandes religions monothéis-

1. BBF, 2003, n° 6, dossier « Cultures et religions ».
2. *Bulletin d'informations de l'ABF*, 2003, n° 11-12, dossier « Laïcité ».
3. Jean-Luc Gautier-Gentès, « Bibliothèques publiques : de la neutralité au pluralisme », *Bulletin de l'ABF*, 2003, n° 11-12.
4. Dominique Arot, « Les bibliothèques et le fait religieux : pour une laïcité ouverte », BBF, 2003, n° 6, p. 20-24. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-06-0020-003> (consulté le 5 novembre 2009).

tes (catholicisme, protestantisme, judaïsme) et suscitant, en réaction, des lois d'inspiration laïciste, et la société française de 2010, largement sécularisée, où les pratiques de la religion autrefois majoritaire sont devenues très minoritaires.

Or, depuis la Révolution, pour être précis depuis l'Empire, la religion est une affaire politique, où la reconnaissance juridique des pratiques religieuses comme faits de société l'emporte sur toute autre considération. En d'autres termes, il n'y a pas de valeur théologique ni de définition d'une vérité quelconque dans l'acceptation politique de la cohabitation de différentes pratiques. Depuis 1860, les fondateurs d'une exégèse religieuse appuyée sur les faits archéologiques ou historiques précis ne disent pas autre chose, qu'il s'agisse de Renan ou des fondateurs de la section des Sciences religieuses de l'École pratique des hautes études. Ces propos sont toujours repris par l'ensemble des sociologues ou des historiens des religions aujourd'hui. S'il est aisé, dans une bibliothèque universitaire, de s'aligner sur de tels principes, ce l'est moins dans les bibliothèques publiques. Car le débat sur la place du phénomène religieux est étroitement lié à l'actualité politique. La connexion s'est même renforcée ces dernières années au fur et à mesure de l'élargissement de l'Europe, du poids accru des enjeux identitaires et de l'instrumentalisation qui en est faite.

Il a paru judicieux de voir sur le terrain ce qu'il en était exactement. Les observations qui suivent viennent d'un travail réalisé avec plusieurs élèves conservateurs à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) en 2008, dans le cadre de cours sur la politique documentaire. Un des thèmes d'approfondissement, qui a d'ailleurs débouché sur des mémoires, était la représentation du fait religieux dans les bibliothèques publiques à partir d'un échantillon d'une dizaine d'établissements, dont la Bibliothèque publique d'information (BPI)⁵. Ces résultats d'enquête s'appuient sur une analyse

des collections en libre accès, des catalogues et, le cas échéant, des retours des lecteurs. Quels enseignements et quelles réflexions en tirer ?

Un déséquilibre de l'offre

La religion chrétienne reste surreprésentée dans les collections en libre accès des différentes bibliothèques, par conformité avec une tradition établie

“Le débat sur la place du phénomène religieux est étroitement lié à l'actualité politique”

de longue date, mais de plus en plus décalée avec les pratiques religieuses actuelles. La religion musulmane fait l'objet d'un effort manifeste de prospection, encore que parfois timide. Les autres religions monothéistes, protestantisme sous ses diverses formes, ou encore judaïsme, sont sous-représentées, en dépit d'une offre éditoriale non négligeable et de grande qualité. Ce constat doit être médité tout particulièrement.

Les tentatives de diversification de l'offre restent noyées au milieu d'outils servant à exploiter des collections patrimoniales (bibliothèques municipales classées) ou relevant d'une fonction d'étude spécialisée (BPI). La présence, par exemple, d'abondants fonds de patristique ou de dictionnaires spécialisés, extrêmement utiles pour travailler sur des fonds anciens quand les établissements ont hérité de manuscrits ou de bibliothèques de séminaires, peut *a contrario* avoir un effet déroutant chez des usagers venus pour

s'informer et ne s'inscrivant pas dans une démarche d'étude et de recherche. C'est la question de l'articulation entre bibliothèque d'information et bibliothèque de spécialisation et de la mise en espace de ces deux fonctions qui se trouve ici posée.

Or, dans les bibliothèques analysant le taux de rotation de leurs fonds, on observe que celui des collections consacrées aux religions chrétiennes est deux fois moins important que celui des religions non chrétiennes, signe que la demande existe, même si elle n'est pas toujours explicitée. Le contexte français est certes celui d'un pays de tradition catholique, mais, visiblement, le fait que l'islam y soit devenu la deuxième religion par le nombre de pratiquants, et que la communauté juive y soit la plus importante d'Europe n'a pas de répercussion manifeste sur l'offre documentaire.

À ce constat, il faut apporter des nuances. La proximité d'importantes communautés de confession musulmane a conduit des bibliothèques à rééquilibrer leur offre (Marseille, Villeurbanne) ; parfois c'est l'offre de débats culturels qui compense les déséquilibres du libre accès (BPI) ; enfin, certains établissements élargissent leur perspective par le contexte régional, comme à Rennes où une place non négligeable est consacrée au druidisme et au christianisme d'origine celtique (hagiographie locale).

Cet exemple ouvre sur un autre ordre de questions : quelle part accorder aux phénomènes religieux que la tradition politique française reconnaît encore moins ? On veut parler ici non seulement de religions extra-européennes comme le bouddhisme, mais des mouvements religieux assimilés en France aux sectes, pour certains d'entre eux. Qu'on se rassure – effet de mode ? – le bouddhisme, en particulier le bouddhisme tibétain, se porte bien sur nos rayons ! En revanche, les Mormons, les Témoins de Jéhovah, les

5. Bibliothèques municipales de Calais, Rennes, Montpellier, Villeurbanne, Lille, Le Mans et Marseille.

phénomènes de type New Age sont regardés avec distance, au prétexte, en partie fondé, que la présentation des textes de ces mouvements ne peut être équilibrée par la confrontation avec une production critique qui n'existe pas. La présentation des textes canoniques se limite donc à la Bible et, dans le meilleur des cas, à des éditions du Coran et de la Torah.

Le contexte politique français est beaucoup moins ouvert que celui des pays de tradition protestante d'Europe du Nord ou d'Amérique. Mais peu de bibliothèques songent à mettre en présence les rapports de la commission chargée de lutter contre les sectes et les travaux des historiens des religions nuançant le point de vue politique français. Là encore, la situation doit être mise en perspective. Quand il y a travail construit de politique documentaire (Montpellier, Lille), ces enjeux sont pesés, la mission d'information davantage respectée et les fonds moins déséquilibrés, même si la prudence demeure la règle.

La classification

Un autre ordre de difficultés réside dans l'organisation du fonds. La classification Dewey range sous la cote 200, avec l'ésotérisme, tout ce qui relève des religions, juste après la philosophie et la psychologie en 100. La place du point de vue historique en 900 ou celle des sciences sociales (sociologie ou anthropologie) en 300, fondamen-

tales pour comprendre les religions, contribuent à renforcer l'effet d'éparpillement physique des fonds de religion si l'on s'en tient à une application

“Le phénomène religieux interpelle au fond la relation des bibliothèques à l'information, dimension encore mal assumée”

stricte d'une classification à laquelle seuls les lecteurs les plus assidus se sont accoutumés.

Considérant que la classification ne doit pas faire obstacle, des tentatives de regroupements par grand espace thématique tentent de contrebalancer cet effet de dispersion, qui a longtemps conduit à avoir des fonds assez squelettiques dans la classe 200, limités à la présentation des textes « canoniques » et à quelques encyclopédies. Les choix opérés en disent

long sur les sensibilités des collègues : ces fonds sont classés avec la philosophie, à Montpellier, et avec l'histoire et les sciences sociales, à Calais. Peu importe, l'essentiel est sans doute que les lecteurs trouvent des fonds plus nourris et plus cohérents réunis en un même endroit, préoccupation qui est loin d'être la règle partout.

Alors que les pratiques religieuses connaissent un regain manifeste, proposer une offre documentaire cohérente sur le sujet des religions davantage en phase avec les attentes des publics et le respect du pluralisme n'est pas toujours considéré comme une priorité. Pour des raisons pratiques d'organisation des espaces comme on vient de le voir, mais aussi

parce que la médiation en bibliothèque publique avec des publics hétérogènes est une vraie question, compliquée de considérations d'ordre idéologique pas toujours avouées. Au-delà de l'appel à une laïcité plus ouverte lancé par Dominique Arot, toujours d'actualité, le phénomène religieux interpelle au fond la relation des bibliothèques à l'information, dimension encore mal assumée. ●

Novembre 2009